



MAIRIE DE LA TOMBE

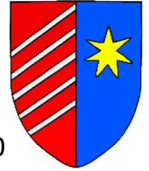
Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr



Edition décembre 2022

La Gazette de Notre Village



Mois de janvier



Songes-tu parfois, bien-aimée,
Assise près du foyer clair,
Lorsque sous la porte fermée
Gémit la bise de l'hiver,

Qu'après cette automne clémente,
Les oiseaux, cher peuple étourdi,
Trop tard, par un jour de tourmente,
Ont pris leur vol vers le Midi ;

Que leurs ailes, blanches de givre,
Sont lasses d'avoir voyagé ;
Que sur le long chemin à suivre
Il a neigé, neigé, neigé ;

Et que, perdus dans la rafale,
Ils sont là, transis et sans voix,
Eux dont la chanson triomphale
Charmait nos courses dans les bois ?

Hélas ! comme il faut qu'il en meure
De ces émigrés grelottants !
Y songes-tu ? Moi, je les pleure,
Nos chanteurs du dernier printemps.

Tu parles, ce soir où tu m'aimes,
Des oiseaux du prochain Avril ;
Mais ce ne seront plus les mêmes,
Et ton amour attendra-t-il ?



François Coppée

Edito du Maire

Chères Tombières, chers Tombiers,

J'espère que vous avez tous pu passer d'excellentes fêtes de fin d'année, entourés de votre famille et de vos amis. Ce moment est toujours magique à bien des égards et apprécié de toutes et de tous.

Merci à l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour le spectacle de Noël. Nous étions nombreux, après le spectacle, à partager un gouter très convivial.

Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne année 2023. Qu'elle vous apporte, à vous, votre famille et vos amis, joie, bonheur, santé et réussite.

J'espère que nous aurons l'occasion de se voir le 15 janvier prochain autour de la galette. Pour mémoire, cet événement est ouvert à toutes et tous, des plus petits aux plus âgés.

L'année 2023 s'annonce chargée avec plusieurs projets pour la commune mais également pour la communauté de communes avec l'élaboration du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat). Votre participation est la bienvenue si vous le souhaitez. Dans ce cas n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Bonne année 2023 !

MARC CHAUVIN

Histoire du village

Déclin du fief - Privilèges

A Faremoutiers, en cette période troublée, Madame l'abbesse (Jeanne Chrétien) faisait face à de sérieux problèmes : reconstruction du monastère, reconstitution du patrimoine et recrutement de religieuses. Il semble qu'elle ait su gagner, sur place, l'estime des paysans. Mais les gens de La Tombe ne connaissaient que ses subalternes, facilement enclins à tirer profit de la situation. Car l'abbesse jouissait de nombreux privilèges.

Entre autres, elle disposait du droit de « main-morte ». Cela signifiait qu'à la mort d'un serf, les officiers de justice de la seigneurie pouvait percevoir divers objets mobiliers et vingt sols d'argent. Le sergent (ou huissier) avait droit, pour sa part, à la chemise du défunt, à sa ceinture et à 5 sols.

L'abbesse détenait également le privilège exclusif de vendre du vin pendant les mois de pâques, de la Saint-Jean et de Noël. C'était le droit de « bauvin ». A ces date-là, les taverniers de la région accouraient donc à la seigneurie de La Tombe, pour y acheter l'autorisation de servir du vin... Cela ne dispensait pas les habitants de payer le « trop bu », taxe due sur le vin qu'ils avaient consommé au-delà de la quantité fixée lors de la récolte.

Vie communale

- Collecte de sapins



Comme chaque année, le SIRMOTOM effectuera l'enlèvement de vos sapins de Noël. Nous avons installé l'affiche à l'endroit de collecte (sur le côté de l'église). Vous pourrez y déposer votre sapin jusqu'au 19 janvier.

Notre population

- La rue basse a accueilli de nouveaux propriétaires : Alice Lascaux et Alexandre Meernout.
- Notre population se voit augmentée par la naissance de deux bébés ce mois-ci :
 - Rohan CARMONA, fils de Johan CARMONA et de Marion POLLET, est né le 8 décembre 2022.
 - Léana BOURGIS, fille de Gary FONTAINE et de Mégane BOURGIS, est née le 10 décembre 2022.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue parmi nous.

Vie de la population

- **Balade du 4 décembre**

Une petite promenade rafraichissante de 7 km jusqu'à Gravon pour un petit groupe bien courageux !

- **Prochaine promenade**

Nous vous donnons rendez-vous sur la place de l'église le **dimanche 8 janvier à 9h30**. Pensez à vous équiper de chaussures confortables, d'un gilet jaune et d'une bouteille d'eau.

- **Marché de Noël des petits loups du RPI**

Félicitations aux petits loups du RPI pour ce marché de Noël dans notre village. Décorations, cadeaux, jeux, gourmandises, ... de nombreux stands pour la joie des grands et des petits.



Le père-noël a fait son apparition comme prévu pour permettre aux enfants de poser à ses côtés dans son traineau et de garder un souvenir inoubliable.

- **Festivités de Noël du village**

Lors du spectacle de Noël du 11 décembre dernier, nous avons eu le droit à de très jolis contes qui ont ravi petits et grands !



Le père Noël a fait à nouveau son apparition pour le bonheur des enfants.

Nous invitons ceux qui n'ont pas pu venir ce dimanche à venir retirer leur cadeau à la mairie aux horaires d'ouverture.



- **Vœux du Maire**

Nous vous donnons rendez-vous **dimanche 15 janvier à 15h30** à la salle des fêtes l'Escale pour écouter les bons vœux de notre maire. Nous dégusterons ensuite la galette des rois accompagnée d'un verre de l'amitié.

Nous profiterons de l'occasion pour remettre la médaille du travail à l'une de nos administrés.

Le Sirmotom

Dès le 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets se simplifie ! Plus de poubelle bleue, plus de poubelle à journaux et un tri plus facile des emballages. En effet, le tri sera fait désormais dans seulement 4 containers :

- Le container textile

Notre container textile est situé en sortie du village (en direction de Gravon).



Les vêtements et linges de maison devront être propres et secs dans un sac fermé.
Les chaussures devront être rangées par paire dans un sac fermé également.

- Le container jaune.

Aujourd'hui, nous pouvons dire : « trier plus pour recycler plus ! ». Pour répondre au cadre réglementaire de la loi de transition énergétique, le tri évolue ! En effet, vous pourrez mettre TOUS LES EMBALLAGES dans la poubelle jaunes (sauf ceux utilisés pour des matières spéciales qui sont déjà à déposer en déchetterie aujourd'hui, tels que bidons d'huile de vidange, de pétrole, pots de peinture, ou encore produits à risque, ...). Même sales, l'important est qu'ils soient vides et surtout que vous ne les empiliez pas les uns dans les autres.



Emballages cartons : tous dans la poubelle jaune ! Même les cartons à pizza sales !



EMBALLAGES :

- Vidés
- Même sales
- Séparés les uns des autres
- Sans sac poubelle

Emballages plastiques : dans la poubelle jaune.
Pot de mayonnaise, yaourt (et son opercule),
dentifrice, sacs plastiques, ...



Tous les papiers : journaux, cahiers, feuilles, ...
devront être mis dans la poubelle jaune.

Emballages métalliques : dans la poubelle
jaune aussi ! Canettes, boîtes de conserve,
désodorisants, laques, parfums, bouchons
de bocaux, capsules de café, papier
aluminium ...



Pour les paquets de gâteaux : carton, plastique
intérieur et plastique extérieur, tous vont dans la
poubelle jaune. Séparez bien les emballages les uns
des autres.

Par contre, les jouets ne sont pas des
emballages ! Leur place n'est donc pas
dans la poubelle jaune mais dans la
marron.



- Le container de verre

Notre container de verre est situé en
sortie du village (en direction de
Gravon).

- Vidés
- Même sales
- Séparés
- Sans sac





Toutes les bouteilles en verre vont dans ce container.

Pots en verre, flacons, bocaux : dans ce container également. Par contre, les bouchons des bocaux iront dans le container jaune.



Par contre, la vaisselle, même les verres, vont dans la poubelle marron !

- Le container marron

Dans votre container marron (ou bordeaux), vous mettez tous les autres déchets :



- Les ordures ménagères

- Les objets en plastique



- Les couches



- La vaisselle cassée





Vous avez dû recevoir dans votre boîte aux lettres les nouveaux calendriers de collecte. Comme l'an dernier, les poubelles jaunes seront ramassées les lundis et les poubelles marrons les mercredis. Pour rappel, vous pourrez les sortir la veille, mais elles devront être rentrées le soir de la collecte. Par contre, si un jour férié tombe le jour du ramassage, ce dernier ne sera pas reporté au lendemain comme c'était le cas auparavant.

L'enfouissement des déchets étant interdit, il n'y aura désormais plus de collecte d'encombrants.

Le Sirmotom vous propose 3 solutions pour vous en débarrasser :

1. Déposez-les gratuitement en déchetterie muni de votre carte d'accès (demandez la gratuitement auprès du Sirmotom doté d'un justificatif de domicile)
2. Contactez le Sirmotom pour effectuer une demande d'enlèvement à domicile pour un montant forfaitaire de 20€ par enlèvement (maximum 3 mètres cubes). Pensez à demander à vos voisins pour partager les frais si vous n'atteignez pas les 3 m³ !
3. Le Sirmotom a mis en place un site qui fonctionne comme BlaBlaCar. Vous pouvez télécharger l'application **sirmotom.waster.fr**, une plateforme de covoiturage de dépôts d'encombrants en déchetterie. Un paiement sécurisé et un suivi des déchets jusqu'au lieu de dépôt.





Nous vous rappelons que le Sirmotom vous offre votre premier composteur en bois pour le recyclage de vos déchets. La livraison et l'installation sont prises en charge par le Sirmotom. Un petit guide pour vous aider dans la fabrication de votre compost vous sera alors offert. N'hésitez pas à vous connecter sur leur site internet <https://www.sirmotom.fr/compostage/composteur-individuel.html> pour en effectuer la demande.

Vous pouvez également demander l'intervention d'un agent pour venir broyer vos branches. Pour cela, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet du Sirmotom <https://www.sirmotom.fr/prevention/broyage-a-domicile.html>. Une participation forfaitaire de 15€ vous sera demandée pour un maximum de 10 m³.



Informations diverses

- Ouverture de la mairie : les vendredis de 17h00 à 19h00
- Horaires d'hiver de la déchèterie de Montereau (1 rue des prés saint martin) :
 - Les lundis, mercredis, jeudis et samedis : 9h - 12h30/ 13h30 - 18h
 - Les mardis : 8h30 – 12h30 / 13h30 / 18h
 - Les vendredis : 13h30 - 18h
 - Les dimanches : 9h - 12h

➤ Horaires d'ouverture de la brigade de Donnemarie-Dontilly :

- Les lundis, mercredis et vendredis : 14h - 18h (de 8h à 12h à Bray)
- Les mardis, jeudis et samedis : 8h – 12h (de 14h à 18h à Bray)
- Les dimanches : 15h – 18h (9h – 12h à Bray)
- Les jours fériés : 9h – 12h ou 15h – 18h

➤ Numéros d'urgence :

- ✓ Police : 17 ou 112
- ✓ Pompiers : 18 ou 112
- ✓ Violences envers les enfants : 119, envers les femmes : 3919
- ✓ Harcèlement scolaire : 3020, cyberharcèlement : 0800 200 000
- ✓ Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly : 01.60.58.20.00
- ✓ Préfecture de Melun : 01 64 71 77 77
- ✓ Sous-préfecture de Provins : 01 60 58 57 77
- ✓ Pharmacie de garde : contacter le commissariat de Montereau ou de provins :
 - Commissariat de Montereau : 01.64.70.44.00
 - Commissariat de Provins : 01.60.52.21.30

➤ La Tombe sur internet



Mairie La TOMBE



Mairie de La Tombe (@MairieTombe)



<https://www.latombe77.fr>



la_tombe_77

PanneauPocket



Si vous êtes partisan de l'écologie et souhaitez recevoir la gazette par mail, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de la mairie, nous sommes à votre écoute. Un simple mail suffit ! secretariat@latombe77.fr

LE PROVERBE DE FRANCINE

J'ai réinventé le passé pour voir la beauté de l'avenir.

Aragon